

# Le soldat Guillotin



*Ypres – La Risjelpoort (Porte de Lille)*

Derrière les remparts de la ville fortifiée d'Ypres, deux prisonniers français attendent, sous bonne garde, le sort qui leur sera destiné.

Un long frisson leur parcourt le corps. Est-ce le grincement des grilles de fer qui s'ouvrent à l'approche des soldats ou l'humidité qui règne en ces lieux ? Messieurs, Je suis le lieutenant VULSTEKE. J'ai reçu ordre de vous remettre aux autorités militaires françaises.

Mais que font ces deux soldats de Louis XV dans les prisons de l'impératrice Marie Thérèse d'Autriche ? Sous la conduite de l'officier et de quatre sergents, le détachement quitte le fort du Saelhof à Ypres et se met en marche vers la frontière. Par ce matin d'avril, les pavés de la rue de Lille les mènent à la Risjelpoort . Un soleil timide lance des éclats de lumière sur les baïonnettes.

Là bas, une patrouille de grenadiers français vient à leur rencontre. Les soldats ont sans doute déjà franchi le pont rouge sous lequel, impassible, coule une rivière.

Hésitante entre ses deux rives, l'onde tranquille en a oublié son propre nom. Qu'importe, de ce côté, ils la nomment l'Yser et de l'autre la Lys. Cette nuit encore, lorsque les rêves délivreront les eaux du carcan posé par les hommes, cette frontière disparaîtra sous des brouillards frileux. Seul témoin des combats qui se déroulèrent en ces lieux, profitant du silence, le murmure des eaux racontera l'histoire de nos deux soldats.

Apparitions furtives marchant sur les brumes nocturnes quand le chant du fifre répond dans le lointain au tambour perdu depuis tant et tant d'années.



Nous sommes en l'an 1760, la guerre de sept ans fait rage. Les frontières de l'Europe se taillent encore à grands coups de sabres, de charges de cavalleries, de canonnades et d'alliances princières. Nos paysans bretons, comme beaucoup d'autres, s'engagent de gré ou de force dans les bataillons royaux. Au son du canon et sous la mitraille les provinces du Nord de la France résonnent des cris des soldats, tantôt alliés ou ennemis tantôt vainqueurs ou vaincus. Ces batailles les mènent bien loin de chez eux et beaucoup n'en reviennent pas.

Bien plus tard, en 1914 et en 1940, insensibles aux leçons du passé, ces mêmes terres s'abreueront

encore du sang des soldats et l'on reparlera encore du Pont Rouge.

Les livres d'histoire, les monuments, les sites internet comme « mémoire des hommes » portent jusqu'à nous le récit de ces combats.

Là bas, séparant les Pays Bas Autrichiens de la France, la rivière nous conte la légende des deux soldats français condamnés à marcher derrière leur drapeau jusqu'à leur délivrance. L'un frappe son tambour, l'autre joue à perdre haleine en soufflant dans son fifre. Parcourant la plaine depuis 247 ans, un soldat de Mauron et son compagnon errent sans fin cherchant le chemin qui les ramènerait au pays.

Il a suffi de 10 jours pour que leur vie bascule. Compagnons de misères leur mauvaise fortune les rassemble. Ils sont là, face à ce pont, vaincus, prisonniers. Sous la surveillance d'un lieutenant et de quatre sergents autrichiens, ils attendent leur destin. Hé Guillotin ! nous l'avons bien mérité cette garde d'honneur après ces dix jours de cavale ! Charpentier fait le malin en attendant les soldats français. De l'autre côté du pont, c'est l'inconnu qui les attend et ils ne sont pas fiers.



*Warneton - Le Pont Rouge*

A 10 heures avant midi, ce vendredi 25 avril 1760 le pont de bois de Warneton au lieu dit le Pont Rouge raisonne des pas des grenadiers français. Malgré les réticences des autorités autrichiennes, après leur évacion et leur capture, les soldats déserteurs Joseph GUILLOTIN de Mauron et Joseph CHARPENTIER de Conflan sont remis aux autorités françaises.

### ***Extradés :***

Le grondement du vieux pont tremble sous les pas des soldats puis s'évanouit derrière les hommes qui s'éloignent. Le lieutenant VULSTEKE, bailli de la ville d'Ypres s'en va rendre compte de sa mission accomplie au près de sa garnison. Les documents relatifs à cette extradition seront classés et archivés.

Le pont rouge, passeur de mémoire, nous livrera t'il son secret ? Que sont devenus les soldats GUILLOTIN et CHARPENTIER ?

La société d'histoire de la commune de Zonnebeke en Belgique sous la plume de Monsieur Mario DUJARDIN et le CEGENCEB mènent aujourd'hui une enquête digne d'INTERPOL. Elle permettra peut être à un conscrit de Mauron de retrouver le chemin du pays. A travers ces presque 250 ans d'histoire, Joseph GUILLOTIN nous lance un défi, retrouver sa famille !

Viendrez-vous prêter main forte à cette entreprise ? Sous la bannière du président, déjà le travail s'organise. La Belgique se met en quatre pour nous faire parvenir les copies des documents officiels précieusement conservés. Quitte à faire sauter nos boîtes email sous un tir fourni de méga octets par ce beau dimanche après midi, Mario DUJARDIN reprend 247 ans plus tard la mission du lieutenant de sa majesté l'Impératrice. Messieurs les Français, Joseph GUILLOTIN vous attendait.

### ***L'enquête :***

L'affaire est d'importance, Daniel le président nous donne carte blanche et détache sur l'enquête ses plus fins limiers. Budget illimité aurait-il annoncé avant que Michel, le trésorier ne défaille et d'ajouter, tant que cela reste du bénévolat ! Alors, qui rejoindra la patrouille chargée de retrouver la trace de nos deux Joseph. L'appel est lancé, nos sergents recruteurs battent déjà la campagne. Rejoignez nous dans cette aventure.

A 38 ans, le soldat Joseph GUILLOTIN, épuisé de ses batailles choisit la fuite pour échapper à l'on ne sait quel nouveau danger. Pourquoi franchir clandestinement une frontière alors que chaque jour il risque sa vie pour en repousser les limites et empêcher l'ennemi d'entrer en France ? Les risques seront ils moins grands de l'autre côté ? Vers Lille, là bas, à quelques lieues au Nord, aux Pays Bas Autrichiens on parle notre langue. Les troupes françaises y ont déjà stationné lorsque Louis XV pris possession de ces territoires en 1744 et finalement les rendit à l'Autriche par un nouveau traité en 1748. Joseph y trouvera peut être de l'aide.

## L'évasion

Les dragons sont en garnison à Abbeville en Picardie. Cette fois c'est décidé; Joseph CHARPENTIER un jeune gars de Conflans sera son complice dans cette fuite vers l'inconnu. La veille de Pâques de cette année 1760, probablement le samedi 5 avril, ils réussissent à fausser compagnie à leur régiment. Ils n'auront que quelques heures avant que leur disparition ne soit découverte lors du prochain appel effectué par le sergent de service.

Cette guerre déclarée en 1757 durera sept ans. Elle oppose la Grande Bretagne et la Prusse à l'Autriche et

à la France. Les dragons de Louis XV ont farouchement participé à la défense côtière. C'est peut être lors du passage d'un de ses régiments en Bretagne que Joseph fut recruté dans cette milice paysanne conduite sans ménagement.

Au bout de cette course folle, la frontière franchie et plein d'espoir, nos deux quidam auraient pu disparaître sans laisser de trace. C'était sans compter sur la vigilance des gardes de sa majesté Marie-Thérèse Impératrice d'Autriche qui veillent sur les portes du village de Zandvoorde. Sans compter sur la passion de M. DUJARDIN qui nous fait part de sa découverte retransmise par Christian JOUHIER sur la liste de discussion du CEGENCEB :



*Monsieur, Madame, Mademoiselle,*

*Comme membre de la Société d'Histoire de la commune de Zonnebeke (Belgique), je m'occupe de l'histoire de Zandvoorde, le plus petit village de notre commune. C'est le village des ancêtres du chanteur Jacques Brel. Dans les archives de la ville d'Ypres (Belgique), il se trouve des documents concernant deux déserteurs français qui ont été pris par les gardes de Zandvoorde le 14 avril 1760. Les deux faisaient partie du régiment dragon du maître de camp de la compagnie de Monsieur de Chassé en garnison à Abbeville (Picardie). L'un s'appelait Joseph Charpentier (34 ans, natif de Conflans en France). L'autre s'appelait Joseph Guillotin ('natif de moron en bretagne' (Mauron en Bretagne), 38 ans). La veille de Pâques 1760 les deux déserteurs quittaient Abbeville. Ils ont été pris quelque 150 km. plus loin. A cette époque la Belgique*

*n'existait pas encore. On parlait des Pays-Bas autrichiens (1713 - 1794). Les deux déserteurs ont été extradés à la France. L'extradition avait lieu au Pont-Rouge à Warneton (frontière franco - belge) le 25 avril 1760. Le colonel de Salve du garnison hollandais à Ypres s'opposait à cette extradition. La correspondance entre les autorités locales d'Ypres, le comte de Cobenzl (ministre-plénipotentiaire de Sa Majesté l'Impératrice Marie-Thérèse d' Autriche à Bruxelles) et le commandant français Darmand (commandant de la ville et citadelle de Lille) concernant ces déserteurs a été conservée. Le reste ..... c'est l'inconnu.*

*Je ne sais pas très bien à qui m'adresser. Peut-être que le Cercle Généalogique Centre Est Bretagne s'intéresse à cette histoire. Le déserteur Joseph Guillotin était natif de Mauron (Bretagne). Enfin, c'est ce qu'il déclarait à l'époque. Est-ce qu'il y avait une famille Guillotin à Mauron dans les années 1700 - 1800? Est-ce que cette famille existe encore? Est-ce*

qu'il y a encore d'autres données concernant ce monsieur Joseph Guillotin? En tout cas, les personnes qui s'intéressent à cette histoire, peuvent toujours nous contacter. Merci,

Mario Dujardin

Ainsi, le 14 avril 1760, après neuf jours de marche, alors que les déserteurs approchent de la ville d'Ypres les gardes du village de Zandvoorde capturent nos deux soldats, fourbus, affamés et perdus. Ils ont parcouru 150 kilomètres à travers champs, bosquets et marais.

Le 25 avril 1760, après d'âpres négociations, les prisonniers sont extradés contre remboursement des

frais engagés et de la récompense promise par la France pour toute capture de déserteurs. Les baillis d'Ypres demandent à cet effet, cent trente quatre livres et quatre sols de France. L'administration française, déjà tatillonne, ne versera que cent vingt sept livres dix sols s'appuyant sur un taux de change et usage plus favorable à nos intérêts.

La correspondance échangée à cette occasion a été conservée aux archives de Bruges. Grâce à l'intervention de M. DUJARDIN et à l'autorisation du dépôt des archives de l'Etat Belge, le CEGENCEB vous propose ce voyage dans le passé, sur les traces d'un paysan breton pris bien malgré lui dans le tourbillon de l'histoire.



*A Messieurs les Baillis et Echevins de la Sale et chastelenie d'Ypres  
A Ypres*

Sources : Stadsarchief Ieper (België), Kasselrijarchief Ieper  
(in bewaring gegeven door Rijksarchief Brugge), tweede reeks, nr. 82.

(en français: Archives de la ville d'Ypres (Belgique), Archives de la châtelanie d'Ypres  
(données en dépôt par les Archives de l'Etat (Belge) à Bruges)  
deuxième série, nr. 82).



Interrogatoire faite le 14 avril 1760 par nous jean baptiste adriaensen et francois vandermeersch ecúiers echevins a l'adjonction du sieur et maitre jean francois hynderick premier conseiller pensionnaire et greffier de la Vierschaere commis par messieurs du magistrat de la sale et chatelenie d'Ipres a la requisition de Messire jean francois de cerf marquis de Wintershove seigneur de flamertinge y a grand bailli de la ville, sale et chatelenie d'Ipres et bailli de la dite sale et chatelenie a la charge de deux quidams, par nos sergeans arretès aujourdhuy et menès en nos prisons jointement la garde du village de Santvoorde, que nous avons fait comparoir en notre chambre de jústice au Saelhof et interrogé comme l'ensuit chacún separement.

interrogé son nom surnom age qualité et demeure et lieu de sa naissance.

a dit de s'appelles joseph charpentier agé de trente quatre ans deserteur du regiment dragon de la mestre de camp de la compagnie de monsieur de chassé, (*rayé*: et y en garnison), natif de conflans interrogé quand il est deserté et de quel endroit, a dit d'etre deserté la veille de paques dernieres de la ville d'abbeville en picardie avec joseph-Bernard deserteur de la meme compagnie, lecture faite au comparant de cette interrogatoire et de ses responces, a dit icelles contenir verité, et y a persisté, et signè Joseph charpentier.

noús avons aussi fait comparoir pardevant nous un autre quidam, que noús avons interrogé comme s'ensuit, interrogé son nom, surnom, age qualité, demeure, et lieu de sa naissance,

a dit de s'appeler joseph guillotini agé de trente huit ans, deserteur du regiment dragon de la mestre de camp de la compagnie de monsieur de chassé en garnison a abbeville en picardie, natif de moron en bretagne,

interrogé quand il est deserté et de quel endroit, a dit d'etre deserté la veille de dernieres paques

d'abbeville avec charpentier, qui est icy arretè avec luy,  
lecture faite aú comparant de cette interrogatoire et de ses reponses a dit que ses reponses sont veritables, y a  
persistè, et declarè ne scavoir ecrire,  
ainsi fait le jour mois et an que dessus,

*Signatures de* : J. adriansen, Vandermeersch de roosendaele, J.F. Hynderick.

*Apostille*: 1 ½ use, idem copie collationè ghesonden naer Brussel. (*Traduction*: idem copie collationè envoyé à Bruxelles)



Monseigneur

Les gardes du village de Santvoorde de notre jurisdiction ont arrette aujourd'hui a une lieu et demy de cette ville et menes en nos prisons en cette ville deux deserteurs dragons de la mestre de camp nous avons resolu d'en donner avis au plus voisin comandant de France a Lille pour qu'il envoiat un detachement pour les prendre le tout en consequence du cartel qui subsiste entre notre aúguste imperatrice reine apostolique et sa majesté tres chretienne du 16 decembre 1756, M. le colonel de Salve du regiment de Stolberg comandant en cette ville nous previent qu'il ne peut permettre que nous delivrons ces deserteurs au detachement francois, disant que c'est la violer les droits d'asile qu'ont aquis ces gens la dès qu'ils sont sous les murs confiés a sa conduite, pour ne pas faire du deservice a l'un ou a l'autre, et par une mutuelle condescendance par l'harmonie qui regne entre le gouvernement militaire et politique nous sommes convenu de grè de surseoir la notification aux francois, que de notre part nous informions votre excellence du cas, que M. de Salve en donne avis a M. Van Raeren, qu'il en écrira aussi a leurs hautes puissances nous joignons icy copie de l'interrogatoire des dist deux deserteurs, et nous prions votre excellence de nous laisser parvenir ses ordres pour regler notre conduite dans le cas a la main et d'autres qui pouroient se presenter, nous avons l'honneur d'etre avec un profond respect monseigneur.

Vos tres humbles et tres obeissans serviteurs,  
bailli et echevins de la sale et chatellenie d'Ipres.

de notre assemblee le 14 avril 1760  
a son excellence  
monseigneur le comte de Cobentz  
ministre de sa majesté l'imperatrice  
reine apostolique pour les pays bas etc. etc.  
a Bruxelles.



1760.

Ordre van het hof van Brussel  
van twee fransche deserteurs over te leveren  
niet jeghenstaende de oppositie van den heer  
commandant van het hollants garnisoen van Ipre.

(*Traduction*: 1760. Ordre de la Cour de Bruxelles d'extrader deux deserteurs français malgré l'opposition de monsieur le commandant du garnison hollandais à Ypres).

*Loquet 15 n: 29*

a Messieurs  
Messieurs Les Bailly et Echevins de  
La Sale et Chatellenie d'Ipres  
a Ipres.



Messieurs

Aiant rendu compte a Son Altesse Roiale du cas des deux deserteurs francois arretés par la Patrouille ou les gardes de Santvoorde, conduits et detenus dans vos prisons, qui fait le sujet de votre lettre du 14. de ce mois, Elle m'a chargé de vous faire connoitre en reponse, Messieurs, que la pretention de Mr. Le Colonel Salve est insoutenable, et qu'elle ne peut etre considerée, que comme une entreprise qualifiée sur les Droits et la Souveraineté de S. M. L'imp.ce Reine, d'autant que tout asile est attaché au territoire, et le Territoire appartient sans contredit a Sa d.<sup>e</sup> Maj.té.

L'intention de S. et R. est en consequence que vous donnié d'abord part a Mr. Le Commandant de Lille de L'arret des d<sup>s</sup> deux deserteurs, que vous concentier avec lui le moment de leur extradition, et qu'apres en avoir ecrit audit commandant de Lille, vous informiez le Colonel du Regiment de Stolberg de cette decision du Gouvernement.

Si ce dernier s'oppose a l'extradition des deux deserteurs dont il s'agit, non seulement S. M. L'imp.ce, mais aussi Sa Maj.té tres chretienne auront des plaintes legitimes a porter a Sa charge, de notre coté nous aurons satisfait a l'engagement du Cartel, et ce sera a M.rs de Salve de repondre des suites.

Je suis tres parfaitement.

Messieurs

Votre tres humble et tres obeissant Serviteur.

*(Signature: ? Lessobu???)*

De Bruxelles le 17 Avril 1760.

a Mess.rs les Bailly et Echevins de la Sale et Chlnie d'ipres.



Monsieur

Nous avons l'honneur de vous informer que la patrouille du village de Santvoorde de notre júrisdiction a arretté le 14 de ce mois et conduit en nos prisons au Saelhof en cette ville d'Ipres deux deserteurs dragons de la mestre de camp, qui se nomment joseph charpentier et joseph gúiliotin compagnie de monsieur de chassé de la garnison d'abbeville, que nous delivrerons au detachment que vous envoies pour les prendre en consequence du cartel du 16 decembre 1756 qui subsiste entre notre aúguste Souveraine l'impératrice reine apostolique et sa majesté tres chretienne, la recompense promise par le meme cartel porte pour chaque deserteur cinquante livres de france, que nous vous prions, monsieur, de faire payer par le commandant du detachment ensemble les fraix de leur detention et nourriture, dont notre officier donnera un etat et reçu, et de nous fixer le jour pour faire l'extradition des deserteurs de question a l'hammeau de Saint Eloy village de Voormezeele qui est sur le grand pavé de lille a une demie lieue d'Ipres, que nous croions le meilleur endroit pour le rendez vous du detachment,

nous avons l'honneur d'etre tres parfaitement

Monsieur

Vos tres humbles et tres obeissans serviteurs  
les bailli et echevins de la sale et chatelenie d'Ipres.

de notre assemblée le 18 avril  
1760.

Monsieur

Monsieur le commandant  
de la ville et citadelle de  
lille.

à lille.



Actum den 19 april 1760 naer lecture van den brief van sijne excellentie den grave van Cobenzl van den 17 desen in antworde van den gonnen van den 14 te voeren, mijnheeren hebben gecommitteert joncker Bowens Schepen ende den heer raetpensionaris Hynderick om van de brief en aen den heer colonel Salve lecture te gheven, den welcken de selve lecture ghehoort hebbende, heeft ghevraeght een dilay weghens de extraditie der deserteurs ende, in cas sulckx niet en conde gheschieden, dat d'eeren van het collegie souden doen als naer raede, ende dat hij sijne mesúres soude nemen, wanof de ghedeputeerde hun rapport hebben ghedaen.

*(Traduction: Acte du 19 avril 1760 après lecture de la lettre de son excellence le comte de Cobenzl du 17 de ce mois en reponse de la lettre du 14 auparavant, messieurs ont chargé le gentilhomme (noble) Bowens Echevin et monsieur le grand pensionnaire Hynderick de donner lecture de la lettre à monsieur le colonel Salve, qui*

*après avoir entendu cette lecture, a demandé un délai de l'extradition des deserteurs et, si ceci n'était pas possible, que les messieurs du conseil (echevins) agissent sur avis, et que lui il s'arrangerait, après quoi les députés ont fait rapport).*



Messieurs

Jay recue la lettre que vous m'avés fait l'honneur à l'occasion de deux deserteurs du Regiment du Colonel general ou plustost mestre de Camp general compagnie de chassé en garnison à Abbeville l'un s'est dit s apeler joseph charpentier et l'autre joseph guillotin. j'escris à ce Regiment pour constater, la desertion desoits surnommés car il arrive souvent que ces malheureux se disent deserteurs de Regiments ou ils n'ont jamais servi. Desque jauray la responce je vous manderay aussitot le jour que je les enverray chercher par nôtre mareschaussé, aux ordre d'acquitter et les cinquante livres de france par chaque deserteur et les fraix de prison et de nourriture.

j'ay l'honneur destre tres parfaitement.

Messieurs

Votre tres humble et tres obeissant serviteur  
Darmand Major et commandant.



Messieurs

Toutes reflexions faites, je croix qu'il vaut mieux que j'envoye chercher les deux dragons deserteurs du mestre de Camp general qui sont destenus dans vos prisons, vous auris s'il vous plaist, Messieurs, pour agreable de me mander deux jours d'avance, le jour que vous les enverrés, et de me faire un petit memoire des fraix de la capture, de la subsistance, en autres occasionnés par leurs destentions.

Vous me marques, Messieurs, que vous ferés remettre ces deserteurs au hameau de St. Eloy village de Voormezel, à une demie lieüe d'ypres, c'est un esloignement n(n)p(a)s (?) considerable de Lille, et suivant l'usage, ils doivent estre conduis jusqu'à l'extremité des limites respectives et par consequence ce deuvoyr estre jusqu'au Pont rouge j'attendray sur celà vos resolutions, et le petit estat cy destres demandés, jusqu'à leurs despart y compris les fraix de la route, à vingt cinq sols par homme par.

jay l'honneur destre tres parfaitement.

Messieurs

Votre tres humble et tres obeissant serviteur  
Darmand commandant à Lille.

à Lille le 21 avril 1760.



Monsieur

en reponse a l'honneur de vos deux lettres du 19 et 21 de ce mois nous avons celuy de voués mander que nous faisons conduire les deux deserteurs jusqu'au pont rouge vendredy prochain vintcinq du courant sous l'escorte de notre lieutenant bailli Vulsteke et de quatre sergeans de cette chatelenie, qui y arriveront a dix heures avant midy pour les remettre a la marechaussée qui y sera envoiee de votre part, nous joignons icy l'etat des fraix portant avec la recompense de la capture cent trente quatre livres quatorze sols de france, que vous aurès la bonté de faire payer par la marechaussee a notre lieutenant bailli qui en donnera son aquit.

nous avons l'honneur d'etre tres parfaitement

Monsieur

Serviteur

Votre tres humbles et tres obeissans

les bailli et echevins de la sale et chatelenie d'ypres.

de notre assemblee le 22 avril  
1760.

Monsieur Darmand major et  
commandant à Lille,



A Messieurs  
Messieurs Les Baillifs et Echevins de la Sale et Chastelenie d'ypres  
à Ypres.

Messieurs

Jay fait remestre à l'officier des grenadiers qui va chercher au pont rouge les deux deserteurs françois que vous y faites conduire au deffaut de la mareschaussé, la somme de cent vingt sept livres dix sols, votre estat monte à cent trente quatre livres quatorze sols, il y a esreur de sept livres quatre sols car par l'article dix de la convention du 16. decembre 1756 il est dit qu'il sera payé vingt cinq sols par homme par chaque lieues de france ou un florin d'Empire par chaque mille d'Allemagne trois lieues ne font que trois livre quinze sols par homme et sept livres dix sols pour deux c'est ainsy qu'il en a esté u(s)é (?). Si vous croyiés, Messieurs estre laisès, nous vous en expliquerons aux Son Ex. Mr. De Cobenz et j'ay l'honneur d'estre tres parfaitement.

Messieurs

Votre tres humble et tres obeissant Serviteur  
Darmand  
Commandant à Lille

à Lille le 25 avril 1760.



Jay reçu de Mr. de vulsteque Lieut<sup>nant</sup> bailli de La chatelnye d'ypres deux homes deserteurs du mestre de camp dragons livrée dans mon detachment livree au pont rouge. Luy ayant remis 127 ' (*livres*) 10 sols de f(r)ance suivant L'etat et deduction derreur d argent de flandre en celuy de liste le 25 avril 1760.

Baudoz fils officier du detachment  
de grenadiers de briqueville



Aurons nous la chance et le privilège de retrouver en France quelques documents capables de nous renseigner sur le sort réservé à nos deux déserteurs ? Ils furent peut être conduits à Lille pour y subir un nouvel interrogatoire ? Le Service historique de l'armée de terre viendra t'il à notre aide ?

Notre enquête repart de Mauron vers 1722 puisque notre Joseph déclare y être né. Les registres de baptêmes pourraient confirmer cette déclaration. Thierry FRANCOIS qui a tout de suite offert son aide en arrive aux mêmes conclusions. Huit Joseph GUILLOTIN sont nés à Mauron entre 1716 et 1732 mais, aucun en 1722. Le plus proche cependant serait Joseph, fils de Armel et Julienne LE TORE né le 9 décembre 1718. Nous ne retrouvons pas d'autres actes de décès, mariage, baptême ou il aurait pu apparaître. Voilà qui pourrait étayer notre choix parmi cette liste de Joseph GUILLOTIN

DATE	PERE	MERE	PARRAIN	MARRAINE	LIEU DIT
23/04/1716	Mathurin	ROUXEL Marguerite	GUILLOTIN Joseph	QUINIO Magdeleine	La Ville Calmon
<b>09/12/1718</b>	<b>Armel</b>	<b>LETORE Julienne</b>	<b>LETORE Mathurin</b>	<b>DESBOIS Marguerite</b>	<b>Brangolo</b>
19/03/1728	Pierre	REDO Raoulette	GUILLOTIN Joseph	BIRON Jacquette	
13/07/1728	Pierre	MALE Mathurine	TRAMENEU Jan	GUILLOTIN Marie	La Ville Calmon
13/09/1729	Mathurin	BIGARRE Marie	GUILLOTIN Sébastien	BIGARRE Augustine	La Ville Calmon
27/04/1730	Joseph	GUIOMARD Guillemette	DUBOIST Pierre	LUCAS Juleinne	Le Val
20/06/1731	Jan	DESBOIS Marguerite	CHARDEVEL Joseph	COLLETTE Françoise	Mauny
08/02/1732	Roux	EON Anne	GUILLOTIN Joseph	PIEDERRIERE Yvonne	Carailhan

Armel GUILLOTIN épouse Julienne LE TORE le 21/11/1715 à Mauron. Ils auront huit enfants.  
Plusieurs sont nés au village de Brangolo. Cependant, lors de son mariage avec Gabrielle ALLAIN,

Jean, quatrième enfant, déclare être né à Paimpont. Toute piste devant être investiguée, nous recherchons cet acte de naissance entre 1722 et 1726. Nul doute qu'un spécialiste de Paimpont nous trouvera cette naissance

N° de descendance	Nom	Naissance	Lieu naissance	Décès	Lieu décès
<b>Génération 1</b>					
/	GUILLOTIN, Armel		Mauron	13.04.1740	Mauron
<b>Génération 2</b>					
/1	GUILLOTIN, Mathurine	19.01.1717	Mauron		
/2	GUILLOTIN, Joseph	09.12.1718	Mauron		
/3	GUILLOTIN, Mathurin	19.10.1721	Mauron	11.12.1745	Mauron
/4	GUILLOTIN, Jan	~ 1726	Paimpont	15.10.1786	Mauron
/5	GUILLOTIN, Jacques	28.01.1726	Mauron	02.01.1727	Mauron
/6	GUILLOTIN, Marguerite	28.12.1727	Mauron	29.01.1789	Mauron
/7	GUILLOTIN, Anonyme	26.09.1730	Mauron	26.09.1730	Mauron
/8	GUILLOTIN, Anne	24.12.1731	Mauron		

Un seul acte de décès d'un Armel GUILLOTIN à Mauron le 13/4/1740 nous laisse croire qu'il s'agit du père de Joseph. Le premier fils aurait donc 21 ans au décès de son père. Le sort s'acharnerait t'il sur cette famille? Le départ de Joseph fut il volontaire ?

Autant de questions qui trouveront peut être des réponses grâce à votre aide dans les prochains bulletins Souche du CEGENCEB.

Yannick Lenouvel  
Adh.0311

